30 NOVEMBRE, 1ER ET 3 DÉCEMBRE 2020

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VISIOCONFÉRENCE | BOD/2020/11/12 DOC 02 REV.1 | POUR DÉCISION

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant leur examen par le Conseil.

Objectif

1. Le but de ce document est de présenter au Conseil d'administration un ordre du jour par consentement aux fins d'approbation. La signification et le but des « ordres du jour par consentement » sont expliqués dans la partie Cadre général ci-dessous.

Décision recommandée

2. **BOD/2020/11/12-XX—Budget de la Conférence de financement**: Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'intention du Secrétariat du GPE de réaffecter les économies budgétaires anticipées pour l'exercice 21 (juillet 2020 – juin 2021) à la couverture des coûts de la conférence de financement et autorise le report de ces fonds à l'exercice 22 (juillet 2021 – juin 2022).
2. Si le Secrétariat juge que les financements disponibles sont insuffisants, délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir d'approuver un financement supplémentaire d'au plus 1,5 million de dollars pour l'organisation de la conférence de financement.

3. **BOD/2020/11/12-XX-Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice-générale :** Le Conseil d'administration :

3. Prenant note que le processus de recherche de la/le DG et la finalisation du plan stratégique ont eu une incidence sur le processus de rétroaction sur le rendement de la directrice-générale pour la période de juin 2019-2020, tel qu'approuvé par le Conseil (BOD/2017/06-07) ;

4. Reconnaissant la nécessité d'une évaluation intérimaire et l'établissement de priorités jusqu'à ce que le prochain cycle d'évaluation soit lancé conformément au calendrier régulier ;

5. Approuve les priorités proposées telles qu'énoncées à l'annexe 2 pour le processus de rétroaction de la directrice-générale pour la période allant de décembre 2020 à juin 2021, et demande au Secrétariat de lancer l'évaluation.

Contexte

4. Un ordre du jour par consentement est une pratique de réunion selon laquelle tous les éléments de routine et de décision non controversés, ne nécessitant pas de délibération et réunissant généralement un consensus, sont rassemblés en un seul ordre du jour ne nécessitant pas de discussion. Toutes les décisions par consentement sont adoptées en un seul vote. Le Conseil dispose ainsi de davantage de temps pour se concentrer sur les questions stratégiques qui exigent des délibérations.

5. Si un membre du Conseil estime qu'un point précis de l'ordre du jour par consentement mérite d'être débattu avant décision, il peut le signaler avant la réunion ou au moment où l'ordre du jour par consentement est présenté pour examen par la Présidente. Ce point précis est alors retiré de l'ordre du jour par consentement pour délibération et décision à un stade ultérieur de la réunion.

6. Pour cette réunion, les points inclus dans l'ordre du jour par consentement sont les suivants :

Budget de la Conférence de financement: Le Conseil d'administration est invité à approuver le contenu du Budget de la Conférence de Financement tel qu'il figure dans BOD/2020/11/12 DOC 02 Annexe 1.

Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice-générale : Le Conseil d'administration est invité à approuver le contenu du Priorités du GPE pour l'évaluation de

la performance de la directrice-générale tel qu'il figure dans BOD/2020/11/12 DOC 02 Annexe 2.

Annexes

Annexe 1: Budget de la Conférence de financement

Annexe 2: Priorités du GPE pour l'évaluation de la directrice-générale

Annexe 1 : Budget de la Conférence de Financement

BUDGET DE LA CONFÉRENCE DE FINANCEMENT

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

Le Comité des finances et du risque (FRC)s'est réuni du 3 au 4 novembre et transmit les informations/notes suivantes sur les enjeux sur lesquels le Conseil devra se pencher :

- Les membres du FRC ont pris acte de l'approche proposée concernant le budget de la conférence de financement ainsi que de l'incertitude actuelle engendrée par la pandémie de COVID-19. Ils ont demandé des informations complémentaires sur la comparaison du budget estimé aux coûts de la conférence précédente tenue à Dakar. Ces informations leurs seront communiquées en temps utile.

Objectif

1. Le présent document établit, aux fins de l'approbation de l'ordre du jour, un budget indicatif de la conférence de financement qui doit se tenir au Royaume-Uni en juillet 2021. Il soumet à l'examen du FRC les prochaines étapes à franchir en cette matière.

Décision recommandée

2. **BOD/2020/11/12-XX—Budget de la Conférence de financement** : Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'intention du Secrétariat du GPE de réaffecter les économies budgétaires anticipées pour l'exercice 21 (juillet 2020 – juin 2021) à la couverture des coûts de la conférence de financement et autorise le report de ces fonds à l'exercice 22 (juillet 2021 – juin 2022).
2. Si le Secrétariat juge que les financements disponibles sont insuffisants, délègue au Comité des finances et du risque le pouvoir d'approuver un financement

supplémentaire d'au plus 1,5 million de dollars pour l'organisation de la conférence de financement.

Contexte et présentation générale

1. Le Secrétariat collabore avec les autorités du Royaume-Uni et du Kenya qui coorganiseront la conférence de financement pour déterminer le lieu et la date exacte de cette conférence, en juillet 2021. La conférence se tiendra au Royaume-Uni. En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, le format exact de la Conférence — en présentiel, hybride ou entièrement virtuelle — reste très incertain. Aux fins de la planification et de l'élaboration du budget, nous supposons que l'option hybride sera retenue, et que le nombre de participants présents sur place sera inférieur à celui observé lors de la conférence de Dakar en 2018. Le Secrétariat veillera cependant à s'adapter aux contexte (par exemple, si le nombre de participants présents sur place augmente, les coûts seront plus élevés).

2 Le budget initial est estimé à 1 366 000 dollars, et correspond de près aux coûts de la conférence de 2018 à Dakar. Il est toutefois vraisemblable que nous en saurons plus sur les paramètres du budget définitif à la fin de janvier 2021.

3 Le Secrétariat s'efforcera de couvrir le plus possible les coûts de la conférence avec les économies réalisées en 2020 au chapitre des frais de déplacement et de réunion en raison de la pandémie. Les fonds ainsi économisés devraient pour cela être reportés à l'exercice 22, puisque la Conférence se tiendra en juillet. Il est aussi recommandé de déléguer au FRC le pouvoir d'approuver toute dépense supplémentaire, jusqu'à concurrence de 1,5 million de dollars, si les fonds économisés s'avèrent insuffisants.

4 Le tableau ci-dessous compare les coûts de la Conférence de Dakar aux projections initiales du Secrétariat pour la conférence de 2021.

Postes	Dakar 2018	2021 (budget estimé)
Organisation	662 747	350 000
Déplacements et hébergement des représentants des PDP	236 279	270 000
Logistique / transport terrestre / allocations journalières, etc.	253 279	56 000

Salles de réunion et restauration	159 798 (restauration uniquement)	330 000
Interprétation	35 481	90 000
Équipe technique	20 586	70 000
Coûts des réunions virtuelles et des mesures de protection anti-COVID		200 000
Grand total	**1 368 170**	**1 366 000**

Principales différences :

- *Les coûts d'organisation ont été plus élevés à Dakar en raison du déplacement des équipes à partir d'Europe. Ils seront moins élevés au Royaume-Uni. Cependant, cet avantage sera en grande partie compensé par les coûts supplémentaires de l'organisation d'une conférence partiellement virtuelle.*
- *On prévoit que les frais de déplacements et d'hébergement des ministres des PDP seront semblables, même si les coûts de la logistique et du transport terrestre, en supposant que la conférence se tienne dans une grande ville, risquent d'être beaucoup moins élevés. Les autorités britanniques couvriront les coûts de la sécurité, des services protocolaires et de la protection personnelle des très hautes personnalités, ce qui permettra au GPE de réaliser des économies substantielles.*
- *Pour 2021, il sera nécessaire de prévoir les coûts liés au lieu de la réunion (à Dakar, ces coûts étaient pris en charge par l'État sénégalais). Cependant, le nombre de participants attendus devrait être moindre (moins de 500, comparativement à plus de 800).*
- *Nous retenons de l'expérience de Dakar que les coûts liés aux services d'interprétation et au soutien technique sur place étaient beaucoup plus élevés que prévu. Par ailleurs, le budget de la prochaine conférence ne comprend pas les coûts de santé publique que pourrait occasionner la pandémie de COVID-19.*

Annexe 2 : Priorités du GPE pour l'évaluation de la directrice-générale

PRIORITÉS DU GPE POUR L'EVALUATION DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE

N.B. : Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

Le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le novembre et transmet les points suivants :

- Le Comité a pris note de l'approche proposée et a reconnu la nécessité d'une fixation provisoire des priorités jusqu'à la reprise du processus régulier en juin 2021.
- Le Comité a remercié la DG pour son rapport pour la période non couverte par une évaluation, avec les représentants des DCP, en particulier, notant son leadership en matière de financement COVID et son engagement régulier avec les partenaires de pays.
- Le Comité a encouragé la DG à examiner avec plus en détail (i) l'impact de la COVID, (ii) la nécessité de renforcer l'apprentissage et l'échange à travers le partenariat, (iii) l'interaction avec d'autres fonds et (iv) la question de la diversité pour le prochain exercice de définition de priorités.

Objectif

1. L'objectif de ce document est l'approbation du Conseil d'administration des priorités du GPE qui formeront la base d'un processus de rétroaction intérimaire pour la période de décembre 2020 à juin 2021, jusqu'à la reprise du cycle régulier du processus d'évaluation de la performance de la directrice-générale.

Décision recommandée

2. **BOD/2020/11/12-XX-Priorités du GPE pour l'évaluation de la performance de la directrice-générale :** Le Conseil d'administration :

1. Prenant note que le processus de recherche de la/le DG et la finalisation du plan stratégique ont eu une incidence sur le processus de rétroaction sur le rendement de la

directrice-generale pour la période de juin 2019-2020, tel qu'approuvé par le Conseil (BOD/2017/06-07) ;

2. Reconnaissant la nécessité d'une évaluation intérimaire et l'établissement de priorités jusqu'à ce que le prochain cycle d'évaluation soit lancé conformément au calendrier régulier ;

3. Approuve les priorités proposées telles qu'énoncées à l'annexe 2 pour le processus de rétroaction de la directrice-générale pour la période allant de décembre 2020 à juin 2021, et demande au Secrétariat de lancer l'évaluation.

Contexte

3. Le processus actuel d'évaluation de la performance de la directrice-générale a été approuvé par le Conseil en juin 2017 (BOD/2017/06-07) afin de compléter le système d'évaluation de la Banque mondiale et permettre au Conseil du GPE de fournir son apport sur la performance de la directrice-générale.

4. Le processus établi par le Conseil comprend normalement une évaluation annuelle des performances pour la période de juin à juin. Il oblige la DG à évaluer le rendement de l'année précédente et à établir les priorités pour l'année suivante lors de la réunion du GEC d'avril pour recommandation au Conseil en juin. L'annexe 1 donne un aperçu schématique du processus jusqu'à présent.

5. Le dernier exercice d'évaluation de la performance de la directrice-générale a eu lieu en 2019, couvrant la période de juin 2018 à juin 2019.

6. Lors de sa réunion de mars 2019, le Comité de coordination - reconnaissant la séquence du processus d'évaluation de la performance et l'examen du Conseil d'une éventuelle prolongation du mandat de la directrice-générale, ainsi que les enjeux liés au développement de la stratégie GPE 2025 - a convenu d'un report de la définition des priorités pour le cycle de juin 2019-2020 jusqu'à ce que la question du mandat soit finalisée par le Conseil et que le développement du plan stratégique ait suffisamment progressé pour permettre une définition des priorités.

7. Lors de sa réunion de mai 2019, le Comité de gouvernance et d'éthique a examiné les conclusions de l'évaluation de la performance de la directrice-générale pour le cycle de juin 2018-2019, reconnaissant l'apport du Comité de coordination sur la question, y compris les enjeux liés à l' élaboration du plan stratégique pour la définition des priorités , et a choisi de proposer une série de scénarios relatifs à la prolongation du mandat de la directrice-générale pour décision du Conseil lors de sa réunion de juin 2019.

8. Lors de la réunion du Conseil de juin 2019, compte tenu des options proposées par le GEC, le Conseil a décidé de lancer un processus de recherche, qui s'est conclu en octobre de la même année avec la reconduction d'Alice Albright pour un nouveau mandat.

9. À sa réunion d'octobre 2020, et compte tenu de la nécessité de garantir la continuité du processus d'évaluation du rendement de la DG, le Comité de gouvernance et d'éthique a examiné un ensemble de priorités pour une évaluation transitoire qui couvrirait la période de décembre 2020 à juin 2021 (voir annexe 2) et permettrait de combler le vide du processus jusqu'à la reprise du processus régulier.

10. À cette même réunion, la directrice générale a présenté un rapport sur les principaux travaux pour la période d'octobre 2019 (date du renouvellement du mandat du Directeur général) à novembre 2020 (voir annexe 3) afin de contextualiser davantage la définition des priorités pour recommandation à le tableau.

11. Faute de changement au processus d'évaluation de la performance de la directrice-générale émanant de l'examen de la gouvernance, le processus établi sera suivi en 2021, avec examen par le GEC de la performance de la directrice-générale et considération des priorités pour l'année suivante lors de sa réunion d'avril 2021.

Annexe A: Processus d'évaluation du rendement depuis son approbation jusqu'à maintenant

	2018	2019	2020	2021
Période couverte par l'évaluation	Juin 2017-Juin 2018	Juin 2018-Juin 2019	~~Juin 2019-Juin 2020~~ (pas de définition des priorités, rendre compte des travaux fournis au GEC)	Juin 2020-Juin 2021
Période couverte pour l'établissement des priorités	Juin 2018-Juin 2019	Juin 2019-Juin 2020	~~June 2020-June 2021~~ Décembre 2020-Juin 2021	Juin 2021-Juin 2022
Bilan du rendement pour l'année écoulée	Réunion du GEC d'avril 2018 / Réunion du Conseil d'administration de juin 2018	Réunion du GEC d'avril 2019 / Réunion du Conseil d'administration de juin 2019	~~Réunion du GEC d'avril 2020 / Réunion du Conseil d'administration de juin 2020~~ Reporté	Réunion du GEC d'avril 2021 / Réunion du Conseil d'administration de juin 2021
Définition des priorités pour l'année prochaine	Réunion du GEC d'avril 2018 / Réunion du Conseil d'administration de juin 2018	~~Réunion du GEC d'avril 2019 / Réunion du conseil d'administration de juin 2019~~ Reporté Lancement du processus de recrutement de la DG (terminé en octobre 2019)	~~Réunion du GEC d'avril 2020 / Réunion du Conseil d'administration de juin 2020~~ Reporté Plan stratégique	Réunion du GEC d'avril 2021 / Réunion du Conseil d'administration de juin 2021

Annexe B: Priorités du GPE : décembre 2020-juin 2021

PRIORITÉS DU GPE POUR L'ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE (20 décembre 2020 - juin 202 1)

(Le présent document est rédigé dans le contexte de la Charte du GPE, qui définit un nombre important de rôles et de responsabilités pour la directrice-générale du Secrétariat du GPE. Il n'a pas pour objet de dresser une liste exhaustive de l'ensemble des activités à mener conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, mais plutôt pour souligner les priorités clés de décembre 2020 à novembre 2021.)

Direction stratégique	• Obtenir l'approbation du Conseil et déployer un nouveau plan stratégique et un nouveau modèle opérationnel, y compris un nouveau cadre de suivi et d'évaluation et d'apprentissage et un cadre de financement t conforme aux principes du partenariat efficace. • Mener une campagne de financement ambitieuse et dotée de moyens suffisants pour obtenir les ressources nécessaires pour réaliser la mission du GPE et mettre en œuvre le nouveau plan stratégique. • Influencer et façonner les politiques publiques internationales et discours autour de sujets cruciaux pour la nouvelle stratégie et la reconstitution du GPE. • À la suite des actions inattendues et rapides entreprises par le GPE en réponse au COVID entre mars et octobre 2020, continuer à positionner le GPE comme une aide aux pays partenaires, lorsque cela est autorisé, demandé et si possible, pour surmonter les implications de la pandémie sur l'éducation.
Engagement avec les partenaires du GPE	• Identifier et mettre en œuvre en permanence des améliorations de l'efficacité des partenariats à l'échelle nationale et de la responsabilité mutuelle, en complétant et en renforçant le nouveau modèle opérationnel.
Gestion opérationnelle et financière	• Adapter et accroître l'efficacité des opérations du Secrétariat pour mettre en œuvre le nouveau plan stratégique et le nouveau modèle de fonctionnement à une échelle qui soit proportionnée à la campagne de financement. • Augmenter considérablement l'utilisation et le décaissement efficaces des fonds de financement du GPE tout en passant à une nouvelle stratégie et à un nouveau modèle. • Faire du Secrétariat un lieu où le personnel est dûment habilité, responsable et reconnu pour son engagement et ses performances, et agir

	conformément à l'engagement du GPE en faveur de la diversité et de l'inclusion.

Annexe C : Rapport d'octobre 2019 à novembre 2020

RAPPORT DE LA DG (octobre 2019-novembre 2020)

(Ce document est rédigé dans le contexte de la Charte du GPE, qui décrit un large éventail de rôles et de responsabilités pour le PDG du Secrétariat du GPE. Il ne se veut pas une liste exhaustive de toutes les activités à entreprendre en vertu des dispositions pertinentes de la Charte, mais plutôt pour souligner les priorités clés d'octobre 2019 à novembre 2020)

Direction Stratégique	• Etablir la direction et le niveau d'aspiration du Partenariat pour les cinq prochaines années par le développement du nouveau plan stratégique et une nouvelle marque ("branding") qui soutient cette nouvelle ambition. • Lancer une campagne de reconstitution ambitieuse et dotée de ressources suffisantes pour obtenir les ressources essentielles pour réaliser la mission du GPE et mettre en œuvre le nouveau plan stratégique. • Intégrer le genre pour progresser sur l'égalité des sexes, à la fois dans les opérations du GPE et dans les efforts de plaidoyer mondiaux
Engagement avec les partenaires du GPE	• Construire et maintenir un engagement efficace avec tous les segments du Partenariat. • Renforcer le Partenariat : déployer les décisions du Conseil d'administration sur le partenariat efficace et identifier et mettre en œuvre en permanence les améliorations de l'efficacité des partenariats nationaux et de la responsabilité mutuelle.
Gestion opérationnelle et financière	• Renforcer la prestation grâce aux mécanismes clés du cadre des Fonds et financement (KIX, EOL, le fonds multiplicateur). • Augmenter considérablement l'utilisation et le décaissement efficaces des financements du GPE. • Accroître l'efficacité des opérations du Secrétariat et du Conseil et faire du Secrétariat un lieu où le personnel est dûment habilité et reconnu pour son engagement et ses performances.

Durant cette période (octobre 2019-novembre 2020), le monde a été confronté à une crise sans précédent aux conséquences désastreuses pour le secteur de l'éducation : la réponse au COVID-19 est devenue une priorité.